> Marchés de Dinard

La ville de Dinard ouvre de nouveau ses marchés du mardi, jeudi et samedi **aux commerces alimentaires ET non alimentaires.** Afin de garantir une distanciation adéquate **seuls les 85 commerçants qui disposent d'un abonnement à l'année seront présents.**

Les Halles restent ouvertes du mardi au dimanche, avec 18 commerçants.

Plusieurs dispositions sanitaires sont mises en place par la commune afin de garantir la sécurité de tous :

- **L'accès au marché** se fera par deux entrées, une se situant rue de Verdun et une autre Place Rochaïd *(côté Poste)*

- **Circulation :** les marchés seront clôturés et les allées élargies

- **Du gel hydroalcoolique** sera mis à disposition à l'entrée du marché ouvert et des halles, **le port du masque** reste soumis au libre arbitre de chacun, mais **est très vivement conseillé.**

- **Des agents de la commune**, dont la police municipale, seront mobilisés sur place **pour veiller au strict respect de ces règles** et rappeler, si besoin, l'application des gestes barrière. Il conviendra que les client(e)s respectent les distances physiques entre eux.

- Les **regroupements dans les allées sont à éviter.**

- Les **commerçants sont mobilisés pour respecter les gestes barrières et les recommandations sanitaires**. Les client(e)s sont également appelés **à prendre ces préconisations en considération, afin d'éviter toute fermeture administrative.**

> Report de manifestations : grande exposition estivale et CSI 5*****

Les incertitudes qui planent sur la saison d'été, sur le tourisme et sur l'évolution de la pandémie poussent la municipalité **à reporter la grande exposition « Figurez-vous... », prévue du 18 juin au 30 août, à l'hiver prochain dans un Palais des Arts et du Festival et une salle Debussy restaurés.**

© CSI

Par ailleurs, Mme Mars, délégataire du centre équestre de Dinard et organisatrice du **CSI 5*****, qui devait se dérouler du 30 juillet au 2 août, a annoncé son annulation.** La limite des rassemblements autorisés étant fixée à 5000 personnes, Il était impossible d'organiser un tel événement, alors qu'il attire 40 000 personnes et que les cavaliers et chevaux viennent du monde entier. Mais, **une « édition exceptionnelle » aura lieu en 2021.**

SPÉCIAL TRAVAUX

> Début des travaux de rénovation de la piscine du Prieuré

Les travaux de rénovation de la piscine extérieure du Prieuré, construite avant les années 30, viennent de démarrer. **Le mur nord du bassin, va être totalement démoli, tout comme le muret séparant le petit bassin du principal.**

Ces deux ouvrages seront ensuite reconstruits. Les voiles et dalles de circulation *(est et sud)* seront purgés, et une carapace en béton armé va les recouvrir en totalité. Le radier étant conservé, des injections d'étanchement et de renforcement vont être réalisés.

Le changement total de l'équipement de vidange *(vanne)* est également programmé, tout comme l'installation de **nouveaux garde-corps, échelle de bain et équipements de piscine** *(fixation lignes d'eau, etc)*.

Les travaux en chiffres :

· **Dimensions du bassin :** 60 x 30 m

· **Coût des travaux :** 1 159 246,40 € TTC dont 120 000 € de subvention (DETR)

· **Travaux à la marée**, donc horaires en décalés.

· **Entreprise :** Merceron TP

· **Environ 15 compagnons** sont affectés sur le site en pic de travaux

· **Matériels principaux :** grue à chenille, flèche treillis de 70 tonnes, pelle à chenille de 25 tonnes.

> Plus d'infos sur :

www.ville-dinard.fr

Supplément au DINARD ÉMERAUDE
Lettre d'information N°6 - Mai 2020
Directeur de publication : Jean-Claude Mahé
Rédaction : Caroline Ferrasson, Stéphanie Fougères, Hélène Le Pogam, Cédric Lirochon, Isabelle Trupin
Mise en page : Service communication - Commune de Dinard
Impression : Imprimerie HPI HUSSON - La Richardais
Bulletin gratuit
Document non contractuel susceptible de modifications
Ne pas jeter sur la voie publique

DINARD émeraude

LETTRE D'INFORMATION N°6 11 mai 2020

SPÉCIALE DÉCONFINEMENT

> Accueil téléphonique de la Mairie

Depuis le 11 mai, les **nouveaux horaires de l'accueil téléphonique sont effectifs : de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h. L'accueil physique s'effectuera uniquement sur rendez-vous au 02 99 16 00 00.**

> Dinard : modalités de la distribution des masques aux habitants à partir du 13 mai

Les masques commandés par la ville de Dinard **arriveront progressivement à partir du mercredi 13 mai selon les modalités suivantes :**

- **À partir du mercredi 13 mai**, et en fonction des arrivées de masques, des **distributions gratuites seront organisées en quatre lieux de la ville**.

- **Les dates et lieux de distribution s'effectueront en fonction de l'âge des habitants et du bureau dans lequel ils ont l'habitude de voter** *(voir plan)*.

- **Il n'est pas utile d'être inscrit sur les listes électorales pour récupérer un masque.** Dans le cas où vous n'y êtes pas inscrit, privilégiez le centre de distribution le plus proche de votre domicile

- La distribution sera assurée par des élus et des secouristes, en **mode drive ou piéton, dans des structures temporaires.**

- Afin de récupérer son/ses masque(s) il sera nécessaire de présenter **une pièce d'identité, un justificatif de domicile.**

- Les distributions auront lieu le **matin de 10 h à 12 h 30** et **l'après-midi de 13 h 30 à 17 h 30**

• La première distribution est **EXCLUSIVEMENT RÉSERVÉE AUX PERSONNES QUI ONT 71 ANS ET PLUS**.

La répartition géographique dépend du bureau de vote correspondant à l'adresse de domiciliation.

Mercredi 13 mai

- Si vous votez habituellement dans le bureau 1 ou 2 *(Mairie de Dinard ou Auditorium Stephan Bouttet)*, vous pourrez récupérer votre/vos masque(s) **place Rochaïd, devant la poste centrale, au niveau du drive « courrier »**

- Si vous votez habituellement dans le bureau 3 ou 4 *(Restauration scolaire de l'école Debussy)*, vous pourrez récupérer votre/vos masque(s) **sur le parking de la restauration scolaire de l'école Debussy, rue des écoles**

Jeudi 14 mai

- Si vous votez habituellement dans le bureau 5 ou 6 *(salle Sergent Robert)*, vous pourrez récupérer votre/vos masque(s) **devant la salle Sergent Robert, 31, rue des Minées**

Vendredi 15 mai

- Si vous votez habituellement dans le bureau 7, 8 ou 9 *(COSEC)*, vous pourrez récupérer votre/vos masque(s) **29, rue Gouyon Matignon au niveau de la dépose minute du Collège « Le Bocage ».**

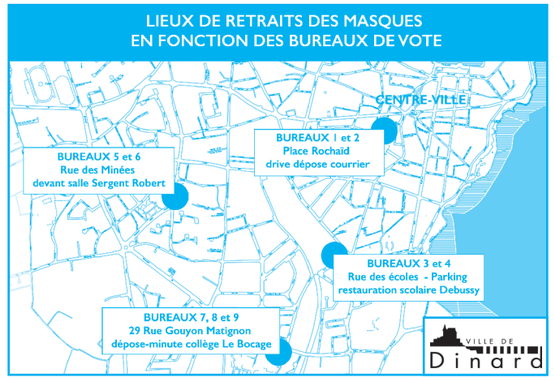

• Deuxième distribution : **POUR LES MOINS DE 71 ANS**

Lundi 18 mai : Si vous votez habituellement dans le bureau 1 ou 2 *(Mairie de Dinard ou Auditorium Stephan Bouttet)*, vous pourrez récupérer votre/vos masque(s) **place Rochaïd, devant la poste centrale, au niveau du drive « courrier »**

Mardi 19 mai : Si vous votez habituellement dans le bureau 3 ou 4 *(Restauration scolaire de l'école Debussy)*, vous pourrez récupérer votre/vos masque(s) **sur le parking de la restauration scolaire de l'école Debussy, rue des écoles**

Mercredi 20 mai : Si vous votez habituellement dans le bureau 5 ou 6 *(salle Sergent Robert)*, vous pourrez récupérer votre/vos masque(s) **devant la salle Sergent Robert, 31, rue des Minées**

Jeudi 21 mai : Si vous votez habituellement dans le bureau 7, 8 ou 9 *(COSEC)*, vous pourrez récupérer votre/vos masque(s) **29, rue Gouyon Matignon au niveau de la dépose minute du Collège « Le Bocage ».**

> PREMIÈRE UTILISATION

Lavez le masque **avant la première utilisation**

Toujours se laver les mains **avant et après chaque manipulation du masque**

La durée de port du masque doit être inférieure à **4 heures sur une seule journée**

> COMMENT METTRE VOTRE MASQUE ?

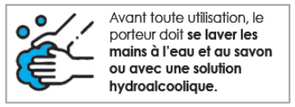

Pour une utilisation efficace, le masque doit être **correctement porté**. Il est conseillé de l'**utiliser sur une peau nue, rasée, sans la présence de cheveux.** Il est également recommandé de **ne pas toucher la partie centrale du masque.**

Tenir par les élastiques.

Passer les élastiques vers l'extérieur, de part et d'autre des oreilles.

Abaisser le bas du masque sous le menton et veillez à ce qu'il couvre bien le nez.

Contrôler l'étanchéité et la gêne respiratoire. Vérifier l'absence de jet d'air dans les yeux lors d'une expiration forte.

Chaque fois que le porteur touche le masque ou le retire, il doit laver ses mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydroalcoolique.

> Reprise de l'école à Dinard

Les enfants seront à nouveau accueillis dans les écoles dinardaises à compter du **jeudi 14 mai**, avec comme préoccupation première, leur santé et leur sécurité.

À partir de cette date, les établissements scolaires auront été nettoyés, aménagés, sécurisés, afin d'accueillir les élèves en suivant le protocole sanitaire établi par le Ministère de l'Éducation.

Chaque directrice/directeur, selon les spécificités de chaque école, indiquera précisément les modalités d'accueil des enfants aux parents concernés.

La réouverture des écoles s'accompagnera de la réouverture des garderies du matin et du soir, ainsi que de la restauration scolaire, à compter du jeudi 14 mai aux horaires habituels.

Seront accueillis uniquement les enfants dont les parents ont signalé la présence lors du sondage effectué par les directrices/directeurs durant le week-end du 1er mai.

Renseignements pour les Affaires scolaires *(école, garderie, cantine)* : Sophie Bouillaud

> 02 99 46 73 46 ou 09 72 11 62 14

> Conditions d'accès à la déchèterie du 11 au 23/05

Horaires : de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h *(dernier accès 15 m avant fermeture)*

Accès routier modifié : entrée par la RD 168 *(route qui longe Leroy Merlin vers Ploubalay)* / **Sortie par la RD 64 pour rejoindre la RD 603** *(route à Bourges)*

Accès limité et filtré à partir des plaques d'immatriculation *(carte magnétique obligatoire)*

Du lundi 11 au vend. 15 mai : Déchets verts

Lundi 11/05 > plaques se terminant par 0 et 1
Mardi 12/05 > plaques se terminant par 2 et 3
Mercredi 13/05 > plaques se terminant par 4 et 5
Jeudi 14/05 > plaques se terminant par 6 et 7
Vendredi 15/05 > plaques se terminant par 8 et 9.

Du lundi 18 au sam. 23 mai : tous types de déchets hors gravats

Lundi 18/05 > plaques se terminant par 0 et 1
Mardi 19/05 > plaques se terminant par 2 et 3
Mercredi 20/05 > plaques se terminant par 4 et 5
Jeudi 21/05 > fermeture (férié)
Vendredi 22/05 > plaques se terminant par 6 et 7
Samedi 23/05 > plaques se terminant par 8 et 9.

Si les conditions le permettent, à compter du 25 mai : tous types de déchets hors gravats et arrêt du filtrage par plaques. **1er juin :** retour au fonctionnement normal

> Informations sur : www.cote-emeraude.fr

> Accueil au service Etat Civil

Du lundi 11 au vendredi 15 mai

L'accueil au service Etat Civil continue à se faire **exclusivement sur rendez-vous au 02 99 16 31 17** *(à l'exception des remises des cartes nationales d'identité, voir dispositions ci-après)*.

Pour la sécurité des visiteurs et des agents, **des stylos à usage unique sont à disposition, ainsi que du gel hydroalcoolique.**

Un barnum est installé derrière le service Etat Civil pour toutes les démarches ne nécessitant pas une présence à l'intérieur du bureau.

Pour toutes demandes urgentes, vous pouvez contacter le service **par mail** : **etat.civil@ville-dinard.fr**

Retraits des Cartes Nationales d'Identité (CNI)*

Les CNI seront remises **sans rendez-vous à l'arrière du bureau** *(suivre le fléchage)* **de 12 h 30 à 13 h 30 du lundi au vendredi, et le mardi après-midi de 13 h 30 à 17 h 30**.

Afin de répartir le flux de l'accueil, et de respecter les gestes barrières dans le contexte de pandémie, il est proposé aux intéressés de venir, dans la mesure du possible, **en fonction de la 1ère lettre de leur nom de famille :**

Lundi 11 mai : noms commençant par la lettre A
Mardi 12 mai : noms commençant par les lettres B et C
Mercredi 13 mai : noms commençant par les lettres D à G
Jeudi 14 mai : noms commençant par les lettres H à Q
Vendredi 15 mai : noms commençant par les lettres R à Z

Pour les personnes ne pouvant pas suivre ces préconisations, **il sera possible de venir le mardi après-midi** *(toujours sans RDV)* **ou sur RDV les autres jours.**

Retraits des passeports*

Les passeports seront remis **uniquement sur RDV.**

* Le délai de retrait des titres produits avant le confinement est prolongé jusqu'au 11 août. Le délai de retrait des titres produits pendant le confinement est de 3 mois à compter de la réception du SMS confirmant leur réception en mairie.

Dépôts des dossiers de demande de CNI et passeports

Les rendez-vous pour les dépôts de dossiers de demande de CNI et passeports **se font en ligne sur le site de la commune.**

En cas de demande urgente, vous pouvez contacter le service **par mail : etat.civil@ville-dinard.fr** *(à privilégier)* ou par téléphone au 02 99 16 31 17.

Le bureau d'accueil du cimetière reste fermé, l'**accueil se fait à l'Etat Civil** *(toujours sur RDV)*. En revanche, les cimetières rouvrent aux horaires habituels.

> Médiathèque L'ourse : reprise d'activité

La reprise d'activité de la médiathèque L'ourse va s'effectuer progressivement à compter du mercredi 13 mai.

En effet, la **médiathèque est dans l'obligation** :
- de mettre en quarantaine et/ou désinfecter tous les documents rapportés par les usagers,
- de respecter les mesures de distanciation sociale à l'intérieur des espaces de collections,
- d'empêcher tout regroupement de plus de 10 personnes,
- de mettre en place des mesures susceptibles de satisfaire à la sécurité tant des usagers que du personnel.

• Horaires de reprise d'activité :

Mardi / vendredi : 13 h - 18 h
Mercredi : 14 h - 19 h
Jeudi : 14 h - 18 h
Samedi : 10 h - 13 h /14 h - 18 h

• Calendrier et modalités :

À partir du mercredi 13 mai de 14 h à 19 h, et **dès jeudi 14 mai aux horaires habituels d'ouverture de la médiathèque :**

- Retour des documents empruntés : le public sera accueilli pour le retour des documents. Il est demandé au public de répondre en nombre à cette demande de retours qui permettra de proposer à nouveau l'ensemble des collections après quelques jours de traitement.

En pratique : le retour des documents se fera dans le SAS de l'entrée de la médiathèque sans accès au reste des espaces.

À partir du samedi 16 mai aux horaires d'ouverture habituels :

- Retraits de livres : mise en place d'un drive

Pendant cette 1ère phase de reprise d'activité, l'emprunt de documents à la médiathèque se fera selon le principe du « drive ».

En pratique : réservation des documents par l'abonné sur le site de la médiathèque **www.lourse.fr.**

Dès jeudi 14 mai à 14 h, il sera possible de réserver tous les documents présents à la médiathèque *(statut disponible dans la base de données)*.

Les usagers pourront réserver à **l'aide leurs codes d'abonné** autant de documents qu'ils ont le droit d'en emprunter **(6 livres, 3 DVD, 6 CD, 4 CD livres lus)**. Seuls les journaux et magazines seront exclus du drive.

Pour une plus grande fluidité du service, nous remercions chacun de veiller à rapporter les documents en leur possession avant de faire des réservations pour le drive. Dans le cas contraire, les demandes de réservations pourraient ne pas être honorées.

Les personnes ayant égaré leurs codes ou n'ayant pas d'accès Internet pourront **contacter la médiathèque par téléphone au 02 99 46 28 30** pour un conseil personnalisé.

- Retrait des documents sur rendez-vous à la médiathèque

Après réception d'un message de mise à disposition des document réservés *(téléphone ou mail)*, **l'abonné est invité à prendre rendez-vous pour le retrait de sa commande :**

> Le rendez-vous pour le retrait devra **avoir lieu dans un délai de 2 jours ouvrés** : inutile de réserver des documents longtemps à l'avance,
> La prise de rendez-vous se fait **au nom de la personne venant récupérer les documents**,
> **1 seule commande par semaine par famille** ou par carte,
> Les rendez-vous seront organisés par **créneau d'une demi-heure aux horaires habituels d'ouverture** *(à l'exception du mercredi matin où la médiathèque restera fermée pour préparer les commandes)* ; l'abonné devra se munir de sa carte de médiathèque ou de sa pièce d'identité s'il n'est pas l'abonné,
> Il n'y aura **pas plus de 6 RDV de retrait par demi-heure**,
> **Un seul abonné par carte ou par famille** sera autorisé à pénétrer dans les locaux.

La durée de prêt est de trois semaines pour tous les documents.

- Portage à domicile : pour les personnes « fragiles », la médiathèque réfléchit à possibilité d'un service de portage à domicile dont les modalités seront communiquées ultérieurement.

Les urgences Internet : modalités à partir de la semaine prochaine.

> Réouverture des plages et promenades

Après exposé et analyse des dispositions pouvant être prises pour garantir la sécurité sanitaire de chacun par les communes, Mme la Préfète **peut accorder une dérogation permettant la réouverture des plages, promenades, avant la date initialement prévue par le gouvernement.** Le Maire de Dinard a fait la demande de réouverture **de toutes les plages** et attend maintenant la décision prochaine de Mme la Préfète.

> Parc de Port-Breton

Les travaux d'hydrodécapage de l'enrobé mis en place sur les allées du **parc de Port-Breton** en début d'année ayant dû être décalés, **le parc de Port-Breton ouvrira à partir de ce week-end.**